



Commune d'Attignat-Oncin

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 novembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15 dont 14 en fonction.

Le 5 novembre 2024, à 20h30, le Conseil Municipal d'Attignat-Oncin s'est réuni à la mairie, suite à la convocation de Monsieur le Maire, envoyée le 31 octobre 2024.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Thomas ILBERT, Maire :

| Nom - Prénom | Qualité | Présence | Pouvoir à |
|------------------------|--------------------------|----------|-----------------|
| ILBERT Thomas | Maire | Présent | |
| JALLAMION Rachel | 1ère adjointe | Présente | |
| RUBIER Eric | 2 ^{ème} adjoint | Excusé | T. Schrobiltgen |
| STOPPIGLIA Laurence | 3 ^{ème} adjoint | Présente | |
| BALMAIN Chantal | Conseillère | Présente | |
| BELLON Florian | Conseiller | Présent | |
| FEMIA Elisabeth | Conseillère | Présente | |
| FERON Florence | Conseillère | Présente | |
| GARNIER Nicolas | Conseiller | Excusé | |
| LENOEL Catherine | Conseillère | Excusée | |
| PICHON-MARTIN Philippe | Conseiller | Présent | |
| SCHROBILTGEN Thierry | Conseiller | Présent | |
| VIAL Sylvain | Conseiller | Excusé | |
| VOISIN Stéphanie | Conseillère | Excusée | |

Ordre du jour :

- Liste des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Modification des statuts du syndicat des Eaux du Thiers ;
- Détermination du forfait scolaire pour l'année 2023-2024 ;
- Demandes de subventions diverses ;
- Location d'un espace à usage de dépôt de sel pour le déneigement ;
- Recours au fonds d'amorçage dédié aux travaux forestiers ;
- Révision des loyers des logements communaux ;
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Rachel JALLAMION en tant que secrétaire de séance.

1. Liste des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

Le Conseil municipal a pris acte des décisions dont la liste est jointe au présent PV.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

3. Délibération N° 37/2024 : Modification des statuts du SIAEP

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commune de NOVALAISE souhaite adhérer au Syndicat des Eaux du Thiers et lui transférer sa compétence en matière d'eau potable.

Cette démarche nécessite la modification des statuts du Syndicat.

Pour rappel, le Syndicat a pour objet de prendre en charge l'entretien de toutes les canalisations et installations d'eau potable sur le territoire des communes membres, les travaux de rénovation ou d'extension du réseau d'eau potable et la desserte en eau potable aux usagers, à l'exclusion des branchements particuliers qui sont à la charge de l'abonné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CONFIRME son accord pour l'adhésion de la Commune de NOVALAISE au Syndicat Intercommunal des Eaux du Thiers à St Alban de Montbel, à compter du 1er janvier 2025, aux mêmes conditions que les autres Communes membres ;
- DONNE son accord pour la modification et l'extension des limites du périmètre actuel ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires à cette adhésion.

4. Délibération N° 38/2024 : Détermination du forfait scolaire pour l'année 2023-2024

Monsieur le Maire indique que conformément aux conventions signées en 2014 et 2019 entre la Commune d'Attignat-Oncin et celles de Saint-Franc et La Bauche, il convient d'écarter leur participation financière aux frais de fonctionnement de l'école d'Attignat-Oncin sur la base du forfait scolaire de l'école de Les Echelles.

Le coût effectif par enfant pour l'année 2023-2024 est de 1064,77 € à Attignat-Oncin compte tenu des 73 élèves sur cette année scolaire mais sera ainsi écarté à 738,00 € par enfant (forfait scolaire de Les Echelles).

Il sera donc demandé à :

- La Commune de La Bauche, pour 28 enfants, une participation de 20.664,00 €,
- La Commune de Saint-Franc, pour 4 enfants, une participation de 2.952,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'écèlement de la participation scolaire des Communes de La Bauche et Saint-Franc correspondant au forfait scolaire des Echelles à hauteur de 738,00 € par enfant, conformément aux conventions susmentionnées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

5. Délibération N° 39/2024 : Demandes de subventions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux structures ont sollicité la commune pour le versement de subventions.

Il s'agit d'une part de l'EHPAD de Novalaise qui souhaite acquérir un autocar pour permettre à ses résidents de participer à des activités à l'extérieur de l'établissement. La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette et les autres communes ont été sollicitées.

Et d'autre part, l'association Entente Commerciale et Artisanale du Lac d'Aiguebelette (ECALA) qui regroupe les commerçant et artisans sur le territoire de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette dont l'objectif est de fédérer les entreprises locales de de créer de la solidarité entre elles et de mutualiser leur communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil DECIDE à l'unanimité de ne pas verser de subvention à ces deux structures, considérant que pour la première la Commune finance déjà les services qui gravitent autour de la Résidence Béatrice des Echelles et pour la seconde qu'elle ne dispose pas d'éléments sur le nombre d'adhérents de l'association qui sont domiciliés à Attignat-Oncin.

6. Délibération N° 40/2024 : Location d'un espace à usage de dépôt de sel pour le déneigement

Monsieur le Maire rappelle que le stockage du sel utilisé pour assurer la viabilité hivernale est un sujet récurrent tous les hivers et que l'abri situé devant le cimetière ne permet pas de stocker un volume important, alors que la consommation de sel est très aléatoire.

D'autre part, le Département qui distribue le sel demande à ce que les commandes soient anticipées. De plus ce stockage en vrac nécessite un chargement manuel des épanduses.

Pour remédier à cette situation, il est proposé de commander désormais le sel conditionné dans des gros sacs type « big bag » permettant ainsi de verser directement le sel dans l'épanduse. Afin de commander un nombre suffisant de sac pour anticiper l'hiver, il est nécessaire de disposer d'un espace dédié. Monsieur Roland Girerd a proposé de louer à la commune la surface nécessaire dans ses anciens bâtiments d'exploitation pour un loyer de 1.000,00 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la conclusion d'un bail sur une portion des anciens bâtiments Ets Girerd correspondant à un loyer annuel de 1 000 euros ;
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le bail et effectuer toutes les démarches nécessaires.

7. Délibération N° 41/2024 : Recours au fonds d'amorçage dédié aux travaux forestiers

Monsieur le Maire expose au Conseil le principe du fonds d'amorçage mis en place par le Conseil Départemental de Savoie permettant l'entretien des forêts de montagne. Ce fonds est géré par l'Association des Communes forestières de Savoie (ACFS). C'est une avance de trésorerie sans intérêt qui permet de couvrir les frais de mobilisation entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes à l'occasion de travaux forestiers. Elle est versée aux communes adhérentes à l'association pour une durée maximale de 9 mois. Au terme de la période, les fonds doivent être remboursés à l'ACFS.

Chaque année l'association, en lien avec l'ONF et le Conseil départemental, cible les coupes pouvant bénéficier du fonds d'amorçage et celle de la commune d'Attignat-Oncin a été retenue selon les critères d'éligibilités. L'avance correspondrait à 100 % du montant des travaux de la coupe, soit 9.100,00 € pour une durée de 9 mois. Pour bénéficier du fonds d'amorçage, une convention de mise à disposition entre l'ACFS et la Commune est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas recourir au fonds d'amorçage proposé par l'ACFS.

8. Délibération N° 42/2024 : Révision des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération n° 2024-ARR-032 en date du 25 juin 2024, le loyer de l'appartement au-dessus de l'école avait été fixé à 500,00 €.

Or la loi du 22 août 2021, dite loi « Climat et Résilience, interdit à compter du 24 août 2022 toute augmentation de loyer des logements classés F et G au titre du DPE. L'appartement situé au-dessus de l'école en attente d'un locataire étant classé F au titre du DPE, il n'est plus possible de procéder à une augmentation du loyer. Il convient donc de fixer le loyer mensuel à 424,53 €, montant au 24 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les loyers mensuels des logements au-dessus de l'école à 424,53 euros pour les nouveaux baux à conclure et abroge les dispositions contraires de la délibération n°2024-ARR-032 susvisée.

9. Questions diverses :

- Prévisions de travaux 2025 et demandes de subventions :
 - Réfection du pont du Vernay pour 34.000,00 € H.T. Cette opération n'est finalement pas éligible au fonds créé par l'Etat. Une demande de subvention nécessiterait par ailleurs des études techniques pour appuyer le dossier.
 - Réfection du mur de la cour de l'école évaluée à 40.000,00 € (chiffrage Offredi) avec un enrochement proposé. La DETR pourra être sollicitée.
 - Travaux sur les poteaux incendie (environ 40 000 € HT). Possibilité de solliciter la DETR aussi.
 - Réfection des enrobés de la route des Chapelle pour un coût prévu de 40.000,00 €. Subvention départementale accordée à hauteur de 44%.

- Terrassement de l'ancien jardin en contrebas de la mairie (travaux chiffrés à 3.000,00 €).

Ces projets feront l'objet d'une délibération au prochain Conseil municipal.

- Rapport sur le prix et la qualité de l'eau :
Présentation du rapport RPQS au titre de l'année 2023
- Évolution du régime indemnitaire des agents :
Il est envisagé de mettre en place à compter de 2025 la seconde partie du régime indemnitaire des agents, appelée complément indemnitaire annuel (CIA) qui a été créée par délibération en 2018, mais qui n'a jamais été mis en place en pratique. Cette tranche du régime indemnitaire est attribuée selon le mérite évalué dans le cadre de l'entretien professionnel annuel.
- Retour sur le conseil d'école du 04/11 et perspectives :
Des demandes ont été exprimées lors du dernier conseil d'école :
 - Demande d'une boîte à livres pour les enfants de l'école ;
 - Demande de porte-manteaux à l'extérieur ;
 - Demande d'un banc de l'amitié fixe (lorsqu'un enfant ne va pas bien, il vient s'asseoir sur le banc et un autre enfant ou un adulte vient le « consoler » et voir ce qui ne va pas) ;
 - Demande de renouvellement du matériel de récréation (ballons, trottinettes 3 roues, craies, de vrais outils pour jouer dans la neige, décorations pour le sapin de Noël) ;
 - Demande d'améliorer la sonnerie à l'intérieur pour le portail de la cour ;
 - Demande de diminution du bruit à la cantine.Le poulailler sera inauguré le lundi 2 décembre à 16 h 30 avec le dépôt de deux poules.
- Agents recenseur à recruter :
Deux agents sont à recruter pour la campagne de janvier-février 2025.
- Prochaine parution du bulletin municipal :
L'édition 2025 du bulletin est en cours de préparation. Il convient de réfléchir aux articles à insérer.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le 11 novembre à 11 h 00 au monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h00.

Extraits des délibérations transmis à M. le Préfet de la Savoie le 08 novembre 2024.

Liste des délibérations affichée le 08 novembre 2024.

Procès-verbal arrêté en séance du 17 décembre 2024,

Rachel JALLAMION,
Secrétaire de séance



Thomas ILBERT,
Maire d'Attignat-Oncin







Commune d'Attignat-Oncin

Annexe au PV de la séance du Conseil municipal du 05 novembre 2024

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de la délégation qui lui a été accordée le 02 juin 2020, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

A – Concessions cimetières

Une concession du nouveau cimetière a été renouvelée pour 30 ans (n°36 du plan).

Une concession du nouveau cimetière a été rétrocédée à la commune (n°8 du plan).

B – Adhésion à une association

Il a été procédé à l'adhésion de la Commune à l'association Les chats libres de Chambéry, en lien avec la gestion des chats errants.

C – Déclaration d'intention d'aliéner

Le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé pour trois déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées au titre de l'article L331-24 du Code forestier pour diverses parcelles boisées aux lieux-dits « Côte Envers », « La Rochette » et « Le Fiardonnet ».

D – Virement de crédit

Un mouvement de crédits de 342 € a été opéré entre les chapitres 67 et 68 afin de pouvoir constater à la dépréciation d'une créance.

E – Nomination

Compte-tenu de la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023, Madame la secrétaire de mairie a été nommée aux fonctions de secrétaire générale de la mairie.

Aux fins de procéder à l'enquête de recensement de la population pour l'année 2025, Madame la secrétaire générale de la mairie a été nommée en qualité de coordinatrice communale de l'enquête.

F – Autorisation d'urbanisme

Les déclarations préalables suivantes n'ont pas fait l'objet d'opposition :

- DP 07302224N5013 – Route de la Charrière – Pose panneaux photovoltaïques
- DP 07302224N5014 – Route du Lac – Pose de panneaux photovoltaïques (délivrée par le Préfet)

- DP 07302224N5015 – Route du Béranger – Pose panneaux photovoltaïques
- DP 07302224N5016 – Route du Lac – Construction d’une station d’épuration
- DP 07302224N5018 – Chemin des Martières – Pose panneaux photovoltaïques
- DP 07302224N5020 – Route du Lac – Pose panneaux photovoltaïques
- DP 07302224N5023 – Chemin du Haut du Lac – Pose panneaux photovoltaïques
- DP 07302224N5024 – Route d’Aiguebelette-le-Lac – Pose panneaux photovoltaïques
- DP 07302224N5025 – Chemin de La Relière – Pose panneaux photovoltaïques
- DP 07302224N5027 – Route d’Aiguebelette-le-Lac – Pose panneaux photovoltaïques

La déclaration préalable suivante a fait l’objet d’une opposition :

- DP 07302224N5022 – Chemin du Rué – Création d’un garage

Le permis de construire suivant a été accordé :

- PC 07302224N505 – Route du Lac – Changement de destination

Vu pour être annexé au procès-verbal de la séance du 05 novembre 2024,

La secrétaire de séance,

Rachel JALLAMION

Le Maire

Thomas ILBERT

